

Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP)

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L. 612-6, L. 613-5, D. 612-36-2 à D. 612-36-2-10 et D. 613-45
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

Numéro d'arrêté (renseigné par la DFIP) : 26 CM 5

**Commission d'examen des candidatures
(Études en France)
Année 2026-2027**

Diplôme : Master

Mention : Informatique

Parcours : Données et systèmes connectés (DSC)

Année d'étude : 1^{ère} année

Président de la commission	François JACQUENET	<i>Professeur des universités</i>
Membres de la commission	Amaury HABRARD	<i>Professeur des universités</i>
	Rémi EMONET	<i>Professeur des universités</i>

Fait à Saint-Etienne, le 25/02/2026

La Directrice

Marilyn BEAUCHAUD



Le Président de l'Université Jean Monnet,
Saint-Etienne

Florent PIGEON

